

ARRETE MUNICIPAL N°2020-50

11 décembre 2020

ARRETE RELATIF AU PLACEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN CONGE DE MALADIE ORDINAIRE - SANS SUBROGATION

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly-sur-Nied

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, article 115 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1998 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, article 7 ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié, relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le certificat médical initial en date du 8 décembre 2020, prescrivant un arrêt de travail du 8 au 15 décembre 2020 ;

ARRETONS

Article 1 :

Madame GAUDIN Chloé née le 03/02/1998, grade adjoint d'animation est placée en congé de maladie ordinaire (période de plein traitement) du 8 au 15 décembre 2020.

Article 2 :

Pendant cette période de plein traitement, l'agent percevra directement des prestations en espèces de la CPAM et fournira les décomptes correspondants à la collectivité afin que celle-ci puisse compléter la rémunération à hauteur du plein traitement statutaire garanti duquel sera défalqué 1/30ème au titre de la journée de carence (le cas échéant).

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée.

Fait à Silly-Sur-Nied, 11 décembre 2020

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left and an official circular seal on the right. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE SILLY-SUR-NIED' and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'. Below the seal, the words 'Signature et cachet' are printed.

Signature et cachet